



Site PSA Vélizy-Meudon

LE SYNDICAT

QUI VOUS INFORME ET VOUS PROTEGE



Novembre 2014

CCE du 24 novembre 2014 : dispositif d'adéquation pour 2015

Le plan d'adéquation des emplois et des compétences (DAEC) pour 2014 s'arrête le 17/2/2015, les discussions sont engagées pour la continuité des dispositifs existants.

Au Comité Central d'Entreprise, la CFE CGC a demandé :

- En application du code du travail qui impose à un employeur de maintenir l'employabilité de ses salariés d'offrir à tous les salariés un plan de montée en compétences grâce à des formations adaptées
- L'arrêt des pressions malsaines exercées sur les salariés catégorisés en métier sensible, à remplacer par une information dans le cadre d'un entretien individuel
- Sur les périodes de mobilité externes sécurisées ouverture aux métiers à l'équilibre par substitution d'un collègue en métier sensible pour éviter les pressions
- Congé de maintien dans l'emploi des seniors : le niveau de 1 alternant pour 1 départ n'est pas respecté, il manque 361 recrutements
- Demande de ventilation des alternants par site et par direction,
- Demande de précisions sur les embauches en CDI à venir et sur le taux de recrutement en CDI d'alternants ou anciens alternants
- Congé senior :



o Demande pour le site de POISSY et de SAINT OUEN de la mise en place du congé allongé type RENNES (48 à 60 mois) : **accord de principe de la direction**

o pour les salariés à temps partiel demande de remontée du plancher au niveau du SMIC dans la limite de la rémunération antérieure

o Demande d'augmentation du plancher de rémunération pour la Région Parisienne pour les congés de maintien de l'emploi des seniors : le coût de la vie lié au transport et au logement rend l'adhésion impossible



o **de suppression de la période à temps partiel pour tous (accepté par la direction),**

o augmentation du supplément d'IDVR à 40% au lieu de 20% avec un mini de deux mois et possibilité d'étalement sur la durée : la direction regarde

- Départ en retraite : nous constatons que nos collègues ayant les annuités, après avoir reçu les courriers de la CNAV les informant qu'ils pourraient bénéficier d'une surcote s'ils poursuivaient leur carrière préfèrent rester chez PSA. Nous demandons que l'on revienne aux mesures du PREC précédent avec l'octroi d'un supplément d'IDVR de trois mois.
- Nous demandons la réintroduction des temps partiels aidés, des incitations aux congés sabbatiques.
- Sur la mobilité : il existe un accord de mobilité du site de MULHOUSE, nous demandons l'ouverture de négociation sur le même type pour l'ensemble des sites dans le cadre de cet accord.



La direction accepte d'ouvrir des discussions dans le but d'établir des standards sur le sujet

- Demande : La mise en place du principe de substitution, comme pratiqué sur RENNES lors du PSE 2013, qui permettraient à un salarié demandeur sur poste « en équilibre » de postuler à une mesure de départ en substitution d'un salarié sur un poste « sensible ».
- Formation TOP compétences : nous demandons un traitement et une attention particulière pour les personnels administratifs.
- Demande de remise en place du congé sabbatique et du temps partiel abondé
- Nous demandons que ces conditions améliorées soient applicables dès janvier 2015.

Prochain RDV : le 10 décembre pour le CCE n°2 du dispositif

La CFE-CGC :
Le syndicat de
l'encadrement

FORT DE PLUSIEURS
MILLIERS D'ADHERENTS
CHEZ PSA

Techniciens, Administratifs,
Agents de Maîtrise,
Ingénieurs et Cadres